

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 31 OCTOBRE 2014
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET - Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Dominique VIETTI, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Clare VERNIN, Urielle GONARD , Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Jean Paul ROYER, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Mickael DAUSSY, Jean Michel BRISSAY-CHATRE

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuelle BARLERIN

AVANT LA SEANCE / PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE

Avant la séance du conseil, Mme REJONY salariée du Syndicat, présente les actions du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine à l'ensemble des élus. Elle évoque plus particulièrement la démarche Natura 2000, les zones humides et l'impact de ces classements sur la commune et la région.

1/ ÉOLIEN

Le Maire informe :

- L'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur devrait remettre son rapport sous peu.
- L'Agence Régionale de Santé a diligenté un hydrogéologue car elle a des doutes concernant les conclusions de l'hydrogéologue missionné par l'investisseur « Électricité du Portugal ».
- L'arrêté de défrichement a été pris mais il exclut certaines parcelles ce qui remet en cause l'implantation de 2 ou 3 éoliennes sur La Tuillère. Le promoteur électricité du Portugal se serait d'ores et déjà mis en recherche de nouvelles parcelles.
- L'association « bien vivre en pays d'Urfé » nous indique qu'elle va attaquer au Tribunal administratif cet arrêté.
- La communauté de communes, contrairement à ce que voulait la commune de St Just, n'a pas souhaité se reprononcer sur le projet. Saint Just défendait le fait que le vote de 2012 ne représentait plus l'avis de la communauté de communes. En effet il y avait eu de nouvelles élections en 2014. Par ailleurs plus informées, les communes de St Priest, Crémeaux, Saint Romain d'Urfé sont désormais contre le projet et le conseil municipal de La Tuillère est dorénavant partagé (50/ 50).

Le Maire indique également qu'outre TF1, d'autres grands médias s'intéressent à ce dossier.

Il invite le conseil à « aller » sur www.franceculture.fr/player/reecouter?play=4941622 découvrir le reportage qu'a réalisé le magazine de la rédaction de France Culture. Les journalistes de la très sérieuse radio s'interrogent sur le projet.

Le Maire de LAVOINE témoigne ainsi que Pascal PONCET. Des spécialistes sont sur le plateau : représentant d'électricité du Portugal, représentant de la cellule rattachée à Matignon s'occupant d'énergie ...

2/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE de la LOIRE : Énergie et éclairage public

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité proposé par le SIEL et à la compétence simplifiée "éclairage public" qui confie l'entretien et le suivi de l'éclairage public sur la commune.

En revanche la municipalité ne souhaite pas adhérer à l'EPAT (Etude Prospective d'Aménagement du Territoire) également proposée par le SIEL.

3/ BILAN DE FONCTIONNEMENT de la STATION D'ÉPURATION : 1^{ère} ANNÉE

Nicolas OSSEDAT présente à l'assemblée municipale un premier bilan du coût de fonctionnement de la station d'épuration (sur une année de fonctionnement). Les bureaux d'études avaient annoncé un coût prévisionnel de 55 000 euros par an. Il s'avère qu'en optimisant la gestion de la station, notamment au niveau de l'énergie, la dépense est plutôt de l'ordre de 35 000 euros à l'année.

4/ MAISON LOIRE AUTONOMIE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Urielle GONNARD est désignée correspondante à La Maison Loire Autonomie du Conseil Général de la Loire. Cette structure est mise en place depuis deux ans afin de proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées une meilleure information, l'évaluation de leurs besoins et un accompagnement personnalisé.

5 /VENTE TERRAIN A « CONCEPT CHARPENTE »

Le bornage du terrain à vendre à CONCEPT CHARPENTE et issu des parcelles communales AE 263 - AE 283 -AE 259 au lieu dit l'Usine est en cours. Superficie d'environ 2700 m².

Le reste du terrain, situé derrière la fromagerie, pourrait-être réservé à une éventuelle future extension de celle-ci (ou à l'installation d'un dispositif d'assainissement des effluents de l'activité spécifique de fabrication de fromages).

Un avis favorable a été donné à l'unanimité quant au certificat d'urbanisme déposé en 3 lots et qui concerne le terrain CHATRE à l'Usine.

Ce certificat est donc basé sur une division en 3 parcelles du terrain situé à l'arrière de la maison d'habitation côté lotissement.

Le Maire avait rencontré M CHATRE (qui réfléchit quant à sa propriété) pour l'inviter à faire ces 3 lots et ainsi augmenter l'offre de terrains notamment pour les jeunes.

Le Maire explique qu'il s'agissait aussi, dans cette démarche, de prendre en compte les règles de constructibilité imposées par le SCOT ROANNAIS et qui indiquent un ratio logement/terrain d'assiette à impérativement respecter : une moyenne d'environ 890 m² par logement doit être respectée sur notre commune ; (attention, c'est une moyenne : par exemple la construction des logements rue de Vichy et rue René Cassin donne un ratio extrêmement intéressant qui redonne des possibilités pour les terrains destinés à la villa individuelle).

Il s'agit, pour l'instant, d'alimenter une réflexion partagée mairie/M. CHATRE. Aucune décision n'est pour l'instant arrêtée par le propriétaire.

Si un découpage en 3 parcelles aboutissait, la mairie participerait financièrement avec le SIEL à l'extension du réseau électrique rendue nécessaire par la configuration des lieux comme le prévoient les textes.

7/ AMÉNAGEMENT DES PLACES

Une rencontre est prévue le 7 novembre prochain avec le bureau REALITE afin de définir le contour des tranches fermes et conditionnelles du dossier de consultation des entreprises et ceci pour les 2 places. Il s'agit de prendre en compte la capacité budgétaire de la commune et d'adapter la commande à celle-ci.

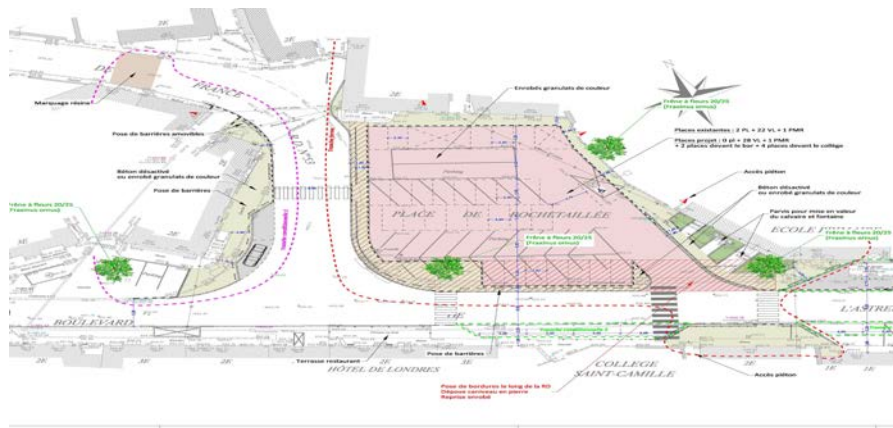
Un passage caméra fait ressortir la nécessité de remplacer la canalisation d'assainissement se trouvant sous la place de Rochetaillée. Ces travaux d'assainissement seront effectués par les agents de l'unité technique.

Ci-dessous les 2 projets : attention il ne s'agit que d'images et les indications qui y figurent peuvent subir des modifications ou adaptations.

Place de la Conche



Place de Rochetaillée



8/ BILAN PISCINE

Compte tenu de la météo, la saison fut catastrophique et les pertes conséquentes (de l'ordre de 50 000 euros). L'ouverture et les tarifs 2015 sont abordés. Une réflexion plus globale devra s'engager ...

9/ BILAN SNACK – CAMPING

Bilan très moyen : plutôt des pertes

10/ COMPLEXE SPORTIF

Le Maire et Hervé REVELLI mettent au point une formule consistant à louer stade et équipements sportifs à des clubs de football professionnels français et étrangers pour leur préparation de début de championnat.

Le célèbre attaquant de l'ASSE des grandes années est certain que nous possédons des structures pouvant intéresser les pros. La commune percevrait la location qu'une agence lui verserait. Outre une rentrée d'argent pour la commune, il est bien évident qu'une telle animation ne pourrait qu'apporter au village.

Affaire à suivre mais qui avance vite et bien.

Dominique Vietti a contacté un spécialiste et a pu obtenir devis et descriptif présentant ce qui peut être installé dans le parc de l'actuelle maison de retraite. Le conseil prend connaissance de ces éléments.

12 /TAXE D'AMENAGEMENT – EXONERATION

La loi de finances de 2014 permet un certain nombre d'exonérations. La municipalité décide à l'unanimité d'exonérer les abris de jardin de moins de 20m² qui n'ont pas de fonction habitation de loisir.

QUESTIONS DIVERSES

- **Courrier RICHARD TP :**
Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'entreprise RICHARD TP informant de sa cessation d'activité (secteur travaux publics).
- **Terrain de football :**
Le terrain de foot nécessite un défeutrage, un carottage et un décompactage pour lequel l'Avenir sportif va participer à hauteur de 2 000.00 €. La mairie règlera quant à elle 3500 euros. Ces travaux sont programmés pour le printemps 2015.
- **Gendarmerie :**
La gendarmerie a fait parvenir à M. le Maire une copie du courrier qu'elle adresse à Loire Habitat. Ce courrier liste d'importants travaux de réhabilitation des actuels locaux. Pascal PONCET va prochainement rencontrer le Directeur général de Loire Habitat et révoquer avec lui ce dossier.
- **COCS :**
Contrat avec le CG pour anticiper les sollicitations de la mairie en termes de subvention
Le Maire indique qu'une rencontre est organisée en mairie avec le conseil général le 21 novembre. Seront abordés les dossiers suivants : étanchéité école - camping - aménagement des places.
- **Gala de Boxe :**
Emmanuelle BARLERIN dresse le bilan du Gala de boxe qui fut unanimement apprécié.
Elle indique clairement que les recettes ont couvert les dépenses.
Le Maire et Emmanuelle BARLERIN insistent sur le fait que la mairie n'a pas participé financièrement à la manifestation.

La séance a été levée à 23 h 20.